



Le D.P.U. est institué sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) par D.C.M. du 07 décembre 2004

LEGENDE :

- + - + -	Limite de commune		Espace Boisé Classé
- - - - -	Limite de zone		Espace boisé à planter
- - - - -	Limite de secteur		Zone inondable de la Sarre Consulter le P.P.R.I. de la vallée de la Sarre
	Zone de bruit		Zone inondable de l'Albe. Consulter l'Atlas des zones inondables de l'Albe
	Marge de recul		Zone concernée par un risque technologique
	Emplacement réservé		

**PLAN LOCAL D'URBANISME
de
SARRALBE**



**REGLEMENT GRAPHIQUE
Sarralbe Z.I. sud, Haras et Rech**

Echelle : 1/20000e

-Approbation du P.O.S. : 23 novembre 1977
-Approbation du P.L.U. : 07 décembre 2004
-Approbation de la 1^{ère} modification du P.L.U. par D.C.M. du 11 décembre 2007
-Arrêté de mise à jour : 09 juin 2016
-Approbation de la 2^e modification du P.L.U. par D.C.M. du 07 décembre 2016

6.3

Atelier A4 architecture et urbanisme durables
Stéphanie VIX-CHARPENTIER, architecte D.P.L.G.
8, rue du Chanoine Collin - 57000 METZ
Tél : 03 87 76 02 32 - Fax : 03 87 74 82 31
E-mail : nvo@atelier-a4.fr - Web : www.atelier-a4.fr